

À PROPOS DU TITRE

CONSEILLER EN MANAGEMENT CERTIFIÉ (C.M.C.)

Encadré par l'Ordre des administrateurs du Québec, le titre C.M.C. s'ajoute à celui d'administrateur agréé (Adm.A.) et constitue un gage de protection, d'intégrité et d'excellence en conseil en management.

Privilégiez un niveau supérieur de consultation en management
Faites affaire avec un ou une C.M.C.

Favoriser une personne ayant le titre C.M.C., c'est choisir :

Un sceau de garantie



- ✓ Un processus d'accréditation rigoureux et un code d'éthique exhaustif
- ✓ Un ordre qui encadre la profession et veille à la protection du public
- ✓ Le seul titre professionnel de consultation reconnu à l'international

Un gage d'excellence



- ✓ Des connaissances de pointe, des outils et une formation en continu
- ✓ Un cadre méthodologique commun et éprouvé
- ✓ L'obligation d'exercer dans ses champs de compétence

Le saviez-vous?

Une personne ayant le titre C.M.C. doit s'assurer que l'ensemble de son personnel respecte les mêmes standards éthiques et professionnels qu'elle.

Le petit +

Les C.M.C. constituent une communauté d'expertises, au Québec et à travers le monde, issues de différents domaines : management, marketing, ressources humaines, finances, technologies de l'information et plus encore.

Maximiser la valeur
de chaque dollar investi en consultation,
opter pour une personne ayant le
titre C.M.C.

Pour vérifier l'appartenance d'un ou
d'une C.M.C. à l'Ordre,
utilisez le Bottin des membres au
adma.qc.ca/repertoire